

OFFRE DE FORMATION

**Elaborer le zonage pluvial, un outil
essentiel pour votre territoire**



en présentiel



Session 2024

2 journées les 1 et 2 octobre à Paris



L'urbanisation et l'imperméabilisation croissante des sols engendrent et accentuent les phénomènes d'inondations et de pollutions des milieux aquatiques. Le changement climatique renforce les risques liés à ces phénomènes.

La collectivité compétente doit définir la politique de gestion des eaux pluviales qu'elle souhaite porter, afin que l'urbanisation (actuelle et future) ait un impact le plus faible possible sur le cycle naturel de l'eau, l'environnement au sens large et indirectement sur les finances de la collectivité.

L'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales prévoit que les communes (ou leurs groupements compétents) délimitent un zonage pluvial adapté à leur territoire en répondant aux enjeux actuels.

Pour la collectivité compétente, l'élaboration du zonage pluvial constitue une obligation pour les territoires à enjeu qui s'inscrit dans une politique plus globale d'amélioration du cadre de vie et de l'environnement.

Une démarche propre à chaque territoire doit être élaborée, cette formation proposera une méthodologie décomposée en plusieurs étapes pour l'élaboration du document.

Un guide méthodologique a été publié par le Cerema pour aider et accompagner les acteurs dans cette démarche, en s'appuyant sur des exemples de mise en place et de mise en œuvre d'un zonage pluvial.

Cette formation s'appuie sur les préconisations du guide zonage pluvial et du P'tit Essentiel associé.

Objectifs pédagogiques

A l'issue du module, le stagiaire sera en capacité de :

- s'approprier les objectifs du zonage pluvial dans son ensemble et son contenu
- découvrir les phases d'élaboration du zonage pluvial et les acteurs à associer .

Public



L'offre de formation s'adresse aux ingénieurs et techniciens des collectivités territoriales, des services de l'Etat, des établissements publics, des bureaux d'études et les intervenants dans le domaine de l'eau et/ou de l'urbanisme ou de l'aménagement

Niveau pré-requis

- Connaissance générale de la gestion intégrée des eaux pluviales (gestion à la source, infiltration, solutions durables, désimperméabilisation)
- Maîtrise des fondamentaux du cycle de l'eau (bassins versants, petit/grand cycle de l'eau)



Outils pédagogiques

- Apports théoriques
- Ateliers participatifs
- Exploitation de retours d'études et d'expérience du Cerema
- Visionnage de témoignages d'acteurs du métier et des collectivités
- Utilisation de la plateforme mesformations.cerema.fr

Méthodes d'évaluation

- Dispositif d'évaluation des acquis : QCM

Frais d'inscription

1 200 € HT par stagiaire (TVA à 0% s'agissant de formation)
Déjeuners inclus

Durée

2 journées



PROGRAMME

Jour 1

9H00 Accueil des participants

Présentation du zonage pluvial : contexte réglementaire, enjeux et objectifs auxquels le zonage pluvial peut répondre, articulation avec d'autres démarches (PPRI, schémas directeurs d'assainissement...)

Pause

Présentation de la méthodologie générale pour élaborer un zonage : description des différentes étapes « techniques », organisation de la démarche (management du projet, acteurs à mobiliser, temps et moyens à mettre en œuvre...)

12H30 / 13H30 pause déjeuner

Debrief de la matinée

Réalisation de l'état des lieux et du diagnostic territorial : identification des principaux enjeux du territoire et des secteurs concernés

Pause

Réalisation de l'état des lieux et du diagnostic territorial : méthodes employées et exemples d'applications

17H00 - fin de la première journée

Jour 2

9H00 Le zonage pluvial, un outil au service d'une stratégie politique en matière de gestion des eaux pluviales

Pause

Construction de la cartographie des zones à enjeux et définition des mesures répondant aux enjeux de l'état des lieux

12H30 / 13H30 pause déjeuner

Déroulement des étapes conduisant à approuver le zonage pluvial et donner une portée juridique aux prescriptions qu'il prévoit

Mise en œuvre et déploiement du zonage pluvial : sensibilisation des acteurs, prise en compte du zonage (urbanisme, assainissement...)

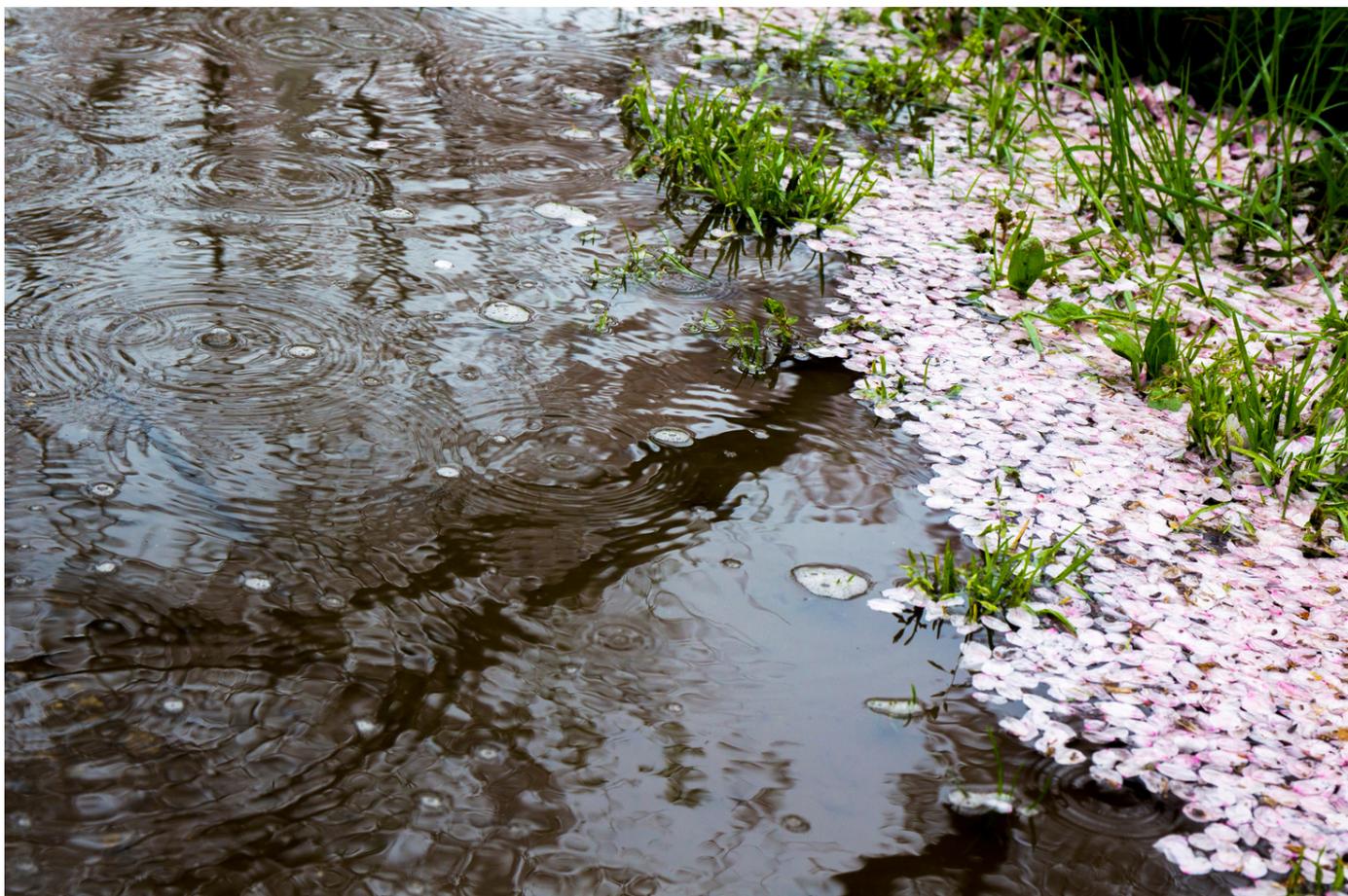
Pause

Suivi et évaluation du zonage pour la prochaine révision

Témoignages d'établissements publics sur le contenu de leurs zonages, la démarche menée et leurs retours d'expériences, discussions autour des difficultés et des réussites

Évaluation des acquis et clôture de la formation

17H00 - fin de la formation



les atouts du **cerema**

- ✓ Des équipes pluridisciplinaires et expertes (aménageurs, ingénieurs, techniciens)
- ✓ De nombreuses années d'expérience opérationnelle au service des collectivités territoriales
- ✓ Des participations actives à l'édition de normes et règlements, aux côtés des pouvoirs publics et de réseaux de partenaires et d'experts reconnus

— **Coordination** de la formation —

Ronan ROUÉ

Chef du groupe projets risques, eaux et littoral, Cerema REM

Informations et Inscription



formation.catalogue@cerema.fr